Mobilier De Bureaux

Société Atelier du Meuble Intérieurs - SA
Z.I Sidi Daoud - La Marsa - Tunis

Atelier du Meuble «Intérieurs»
Etats Financiers

Arrêtés au 31 décembre 2021

Bilan au 31 décembre 2021 (exprimé en dinars)

	Note	2021	2020
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		245 801	237 391
Moins : amortissements		(229 679)	(215 280)
	4	16 122	22 111
Immobilisations corporelles		10 970 462	10 456 376
Moins : amortissements		(4 546 037)	(4 086 117)
	4	6 424 425	6 370 259
Immobilisations financières		2 421 649	2 208 436
Moins : provisions		(578 690)	(570 094)
	5	1 842 959	1 638 342
Total des actifs immobilisés		**8 283 506**	**8 030 712**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**8 283 506**	**8 030 712**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6	4 624 916	3 220 945
Clients et comptes rattachés		8 122 714	6 754 817
Moins : provisions		(308 620)	(227 839)
	7	7 814 094	6 526 978
Autres actifs courants	8	1 049 277	1 234 336
Placements et autres actifs financiers		6 483	1 536
Liquidités et équivalents de liquidités	9	318 358	1 502 600
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**13 813 128**	**12 486 395**
TOTAL DES ACTIFS		**22 096 634**	**20 517 107**
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		5 561 635	5 561 635
Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Réserves		1 367 801	1 270 289
Actions propres		(67 144)	(67 144)
Résultats reportés		2 078 047	2 362 301
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		**10 393 379**	**10 580 121**
Résultat net de l'exercice		1 402 866	1 087 616
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	**10**	**11 796 245**	**11 667 737**
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	11	976 071	1 355 271
Provisions pour risques et charges		303 028	286 028
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		**1 279 099**	**1 641 299**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	5 543 370	4 447 303
Autres passifs courants	13	2 408 297	2 169 191
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	1 069 623	591 577
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		**9 021 290**	**7 208 071**
TOTAL DES PASSIFS		**10 300 389**	**8 849 370**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**22 096 634**	**20 517 107**

Etat de résultat au 31 décembre 2021 (exprimé en dinars)

	2021	2020
Revenus	20 028 241	15 688 432
Autres produits d'exploitation	45 952	69 231
Production immobilisée	1 620	4 639
Total des produits d'exploitation	**20 075 813**	**15 762 302**
Variation des stocks des produits finis et des encours	(76 737)	(83 480)
Achats consommés	12 748 722	9 369 175
Charges de personnel	2 741 756	2 436 129
Dotations aux amortissements et aux provisions	657 512	610 526
Autres charges d'exploitation	2 074 609	1 927 869
Total des charges d'exploitation	**18 145 862**	**14 260 219**
	1 929 951	**1 502 083**
Charges financières nettes	(240 645)	(283 230)
Produits des placements	10 282	37 139
Autres gains ordinaires	31 679	76 601
Autres pertes ordinaires	(11 520)	(17 965)
	1 719 747	**1 314 628**
Impôt sur les sociétés	(297 076)	(212 646)
Contribution sociale de solidarité	(19 805)	(14 366)
	1 402 866	1 087 616
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)	-	-
	1 402 866	**1 087 616**
Effet des modifications comptables (net d'impôt)	-	-
	1 402 866	**1 087 616**
Affectation au compte spécial d'investissement	-	-
	1 402 866	**1 087 616**
Résultat par action	**0.253**	**0.224**

Etat de flux de trésorerie au 31 décembre 2021 (exprimé en dinars)

	2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	22 573 207	21 028 627
Sommes versées aux fournisseurs et à l'Etat	(18 476 760)	(14 588 885)
Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	(3 010 176)	(2 982 085)
Intérêts payés	(242 820)	(288 965)
Impôts sur les bénéfices payés	(287 149)	(374 122)
Encaissements (décaissements) au titre des activités de placements	5 335	(1 494)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	**561 637**	**2 793 076**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Intérêts et dividendes reçus	-	37 097
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(292 804)	(320 416)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31 300	83 863
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	(50 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	**(261 504)**	**(249 456)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant de l'augmentation du capital	-	-
Dividendes et autres distributions	(1 274 358)	(692 597)
Décaissements suite au rachat d'actions propres	-	(1 038)
Encaissements suite à la cession d'actions propres	-	-
Remboursements des emprunts et dettes assimilées	(610 017)	(537 562)
Encaissements provenant des crédits à court terme	400 000	-
Remboursements des crédits à court terme	-	(400 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	**(1 484 375)**	**(1 631 197)**
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	**(1 184 242)**	**912 423**
Trésorerie au début de l'exercice	1 502 600	590 177
Trésorerie à la fin de l'exercice	318 358	1 502 600

Tableau de mouvements des capitaux propres - Période close le 31 décembre 2021 (exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves pour réinvestissement exonéré	Autres compléments d'apports	Actions propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Dividendes distribués	Total
Soldes au 31 Décembre 2019	4 634 696	1 453 040	463 469	800 000	4 213	(66 106)	1 321 371	2 663 073	-	11 273 756
Affectation approuvée par l'AGO du 25/06/2020							1 967 869	(2 663 073)	695 204	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25/06/2020	926 939						(926 939)			-
Distribution de dividendes					2 607				(695 204)	(692 597)
Rachat d'actions propres						(1 038)				(1 038)
Cessions d'actions propres										-
Résultat net de l'exercice 2020								1 087 616		1 087 616
Soldes au 31 Décembre 2020	5 561 635	1 453 040	463 469	800 000	6 820	(67 144)	2 362 301	1 087 616	-	11 667 737
Affectation approuvée par l'AGO du 18/06/2021			92 694				(284 254)	(1 087 616)	1 279 176	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25/06/2020										-
Distribution de dividendes					4 818				(1 279 176)	(1 274 358)
Rachat d'actions propres										-
Cessions d'actions propres										-
Résultat net de l'exercice 2021								-297 076		-297 076
Soldes au 31 Décembre 2021	5 561 635	1 453 040	556 163	800 000	11 638	(67 144)	2 078 047	-297 076	-	10 096 303

Schéma des soldes intermédiaires de gestion - Période close le 31 décembre 2021

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2021	2020		2021	2020		2021	2020
Produits d'exploitation	20 074 193	15 757 663	Coût des matières consommées	12 748 722	9 369 175			
Production immobilisée	1 620	4 639						
Production stockée	76 737	83 480						
Production	**20 152 550**	**15 845 782**	**Achats consommés**	12 748 722	9 369 175	**Marge sur coût matières**	7 403 828	6 476 607
Marge sur coût matières	7 403 828	6 476 607	Autres charges externes	1 946 864	1 811 791	-	-	-
Sous total	**7 403 828**	**6 476 607**	**Sous total**	**1 946 864**	**1 811 791**	**Valeur ajoutée brute**	**5 456 964**	**4 664 816**
Valeur ajoutée brute	5 456 964	4 664 816	Impôts et taxes	127 745	116 078	-	-	-
			Charges de personnel	2 741 756	2 436 129	-	-	-
Sous total	**5 456 964**	**4 664 816**	**Sous total**	**2 869 501**	**2 552 207**	**Excédent brut d'exploitation**	**2 587 463**	**2 112 609**
Excédent brut d'exploitation	2 587 463	2 112 609	Charges financières nettes	645 240	283 230	_	_	_
Produits des placements	10 282	37 139	Dotations aux amortissements et prov	657 512	610 526	-	-	-
Autres gains ordinaires	31 679	76 601	Autres pertes ordinaires	11 520	17 965	-	-	-
			Impôt sur les sociétés	297 076	646 212	_	_	_
			Contribution sociale de solidarité	19 805	366 14	-	-	-
Sous total	**2 629 424**	**2 226 349**	**Sous total**	**1 226 558**	**1 138 733**	**Rtat des activités ordinaires**	**1 402 866**	**1 087 616**
						Résultat net de l'exercice	**1 402 866**	**1 087 616**

Rapport d'examen limite sur les états financiers intermédiaires au 31 décembre 2021

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.
Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 22.096.634, un bénéfice net de D : 1.402.866 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 318.358.
À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphe d'observation

La société a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés pour la période allant du 1er Janvier jusqu'au 31 Décembre 2016 et au titre des acomptes provisionnels pour l'année 2017.
Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Décembre 2020 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts pour un montant de D : 328.016 dontD : 118.684 de pénalités et D : 92.332 d'acomptes provisionnels.
En application de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux, la société a formulé, en Janvier 2021, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale préliminaire et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations. Néanmoins, l'administration fiscale n'a pas retenue les observations et argumentations présentées par la société.
En avril 2021, la société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale eta adressé une demande à la commission de conciliation pour statuer sur les résultats de la vérification fiscale et ce,en application de l'article 122 du code des droits et procédures fiscaux.
L'estimation du risque associé à cette situation dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés. Toutefois,la société a constitué des provisions permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.
Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.
L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

• Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
• Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
• Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
• Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
• Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
• Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
• Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
• Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée ; ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons le cas échéant ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la « SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA »eu égard à la réglementation en vigueur.
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe au conseil d'administration.
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 avril 2022

FINOR

Karim DEROUICHE